



**DOCUMENTS A JOINDRE POUR UNE RE- INSCRIPTION A STAPS MONTPELLIER
(L1, L2, L3, M1, M2 + Formations Pro)**

Réinscription	LISTE DES PIÈCES A TELECHARGER SUR PJWEB POUR L'INSCRIPTION Les pièces en rouge doivent être obligatoirement déposées sur PJ WEB	
Pièces à fournir pour tous	Attestation responsabilité civile (vous renseigner auprès de votre assureur) (cf : https://staps.edu.umontpellier.fr/scolarite/stages/)	
	Déclaration sur l'honneur complétée et SIGNÉE	
	Certificat médical d'aptitude à la pratique du sport (pour les Licences, M1 MEEF et FP uniquement) – validité maximale 2 ans	
Pièces à fournir selon la situation	Etudiants boursiers : Notification du CROUS SI EN ATTENTE DE NOTIFICATION : mettre non boursier, demande de remboursement ultérieurement	
	Pupilles de la Nation : Attestation	
	Etudiants en situation de handicap	Procédures en ligne sur le site de l'UFR STAPS
	Etudiants haut niveau	

**ATTENTION : En cas de dossier incomplet, le certificat de scolarité ne pourra pas être délivré et la carte d'étudiante ne sera pas mise à jour
TOUT DOSSIER INCOMPLET après le 30 septembre entraînera l'annulation des IP**

Article D612-2 du code de l'éducation (Modifié par Décret n°2018-172 du 9 mars 2018 - art. 3) :

Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement (...) L'inscription est annuelle. (...) Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire. (...) L'inscription est personnelle. Nul ne peut se faire inscrire par un tiers (...)

En cas de délit de faux et usage de faux, l'article 441-1 du code pénal dispose que les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende, l'établissement se réserve le droit d'engager toute action envers l'étudiant fraudeur.



Vous avez des questions ? N'hésitez pas à consulter la [FAQ](#)